

Conditions générales de vente pour le Support Center de DAMAX Consulting GmbH

1. Validité

Les conditions générales de vente (CGV) suivantes s'appliquent aux prestations fournies par le Support & Repair Center de DAMAX Consulting GmbH. Toute passation de commande vaut acceptation des CGV par le client. DAMAX Consulting GmbH se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les modifications entrent en vigueur 30 jours après notification aux clients. Nous rejetons les conditions générales de vente de nos partenaires contractuels. Elles ne sont valables qu'à condition d'avoir été expressément acceptées par DAMAX Consulting GmbH.

2. Prix

Les présentes CGV sont applicables à toutes les ventes, livraisons et prestations de services à condition que leur application n'ait pas été exclue en totalité ou en partie par des conventions écrites. Nos prix sont en règle générale facturés selon la durée et les coûts effectifs. Les prix se trouvent dans la confirmation de commande de DAMAX Consulting GmbH. Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF) hors taxe sur la valeur ajoutée légale au moment respectif de la livraison. Les frais de transport et d'assurance ainsi que les autres frais généraux et débours ne sont pas non plus compris dans les prix.

3. Devis

DAMAX Consulting GmbH établit pour toutes les réparations payantes un devis destiné au client. Nous facturons 100 CHF pour l'établissement du devis si la réparation n'est pas effectuée. Damax Consulting GmbH se réserve le droit d'effectuer directement les travaux inférieurs à la limite de prix d'un devis sans demander confirmation au client. Si la commande de réparation n'est pas passée dans les 30 jours suivant l'envoi du devis, DAMAX Consulting GmbH est habilitée à renvoyer l'appareil au client aux frais, risques et périls de ce dernier et à facturer le devis. Les devis ont force obligatoire à condition de ne pas dépasser un écart de prix de 10%. Si des analyses plus approfondies révèlent d'autres défauts, Damax Consulting GmbH se réserve le droit d'établir un devis supplémentaire remplaçant le devis original.

4. Garantie

DAMAX Consulting GmbH garantit que les produits sont livrés en bon état selon les spécifications du fabricant. La garantie s'étend à tous les vices survenant pendant la durée de la garantie et attribuables à du mauvais matériel ou à une fabrication défectueuse. Les dommages dus à des cas de force majeure ou à un maniement incorrect entraînent une annulation de la garantie. DAMAX Consulting GmbH accorde pour les réparations une garantie de six mois sur le travail effectué et le matériel remplacé. Le client est responsable de la sécurité de ses données. Damax Consulting GmbH décline toute responsabilité quant aux dommages indirects résultant d'une perte de données même si une sauvegarde des données était souhaitée. Nous recommandons au client d'effectuer régulièrement une sauvegarde des données pour empêcher une perte éventuelle de ces dernières. DAMAX Consulting GmbH ne peut en aucun cas être tenue responsable de pertes de données et/ou d'un manque à gagner.

Une fois la commande passée, le client n'a pas le droit de demander le renvoi ni la restitution des pièces remplacées. DAMAX Consulting GmbH se réserve le droit d'éliminer ou de recycler en bonne et due forme les composants remplacés. Sauf convention expresse contraire, le client n'a pas le droit de demander le renvoi ni la restitution de ces composants.

En particulier si une réparation est effectuée pour rectifier une réparation antérieure.

En particulier si une réparation est couverte par la garantie d'usine de Toshiba Europe.

5. Données confidentielles, protection des données
Protection des données sauvegardées: DAMAX Consulting GmbH n'assume aucune responsabilité quant aux dommages ou pertes de programmes, données ou supports de stockage amovibles, ni aux coûts de restauration de ces programmes ou données. DAMAX Consulting GmbH traitera les données financières, statistiques ou personnelles qualifiées de confidentielles se rapportant à la sphère d'activité du client et mises à sa disposition dans le cadre de la fourniture des prestations de services avec le même soin et la même discrétion qu'elle apporte au traitement de ses propres données confidentielles. Le devoir de traiter confidentiellement les données ne s'applique cependant ni aux données généralement accessibles ou déjà connues de DAMAX Consulting GmbH ni aux données développées par DAMAX Consulting GmbH indépendamment et en dehors du contrat ou achetées de manière légitime par des tiers. DAMAX Consulting GmbH ne doit pas non plus traiter de manière confidentielle les idées, concepts, expériences ou méthodes se rapportant au traitement de l'information et mis à la disposition de DAMAX Consulting GmbH ou développés dans le cadre de la fourniture des prestations de services par DAMAX Consulting GmbH seule ou en conjonction avec le client.

6. Conditions de livraison

L'emballage est facturé séparément avec les coûts de transport (frais de port, suppléments express, frais d'envoi en tous genres). Le client doit nous informer de tout dommage de transport immédiatement après avoir reçu la marchandise. Le client est tenu de vérifier immédiatement après la réception que les marchandises ne présentent aucun vice. Les réclamations doivent être envoyées par écrit dans les dix jours suivant la réception ou l'entrée des marchandises au lieu de destination. Toute autre demande de garantie ou d'indemnisation du client est expressément exclue, en particulier en ce qui concerne les dommages indirects. L'existence de vices ne donne pas au client le droit de refuser ou d'ajourner le versement de la totalité ou d'une partie du prix dû à DAMAX Consulting GmbH.

7. Renvois de marchandises

DAMAX Consulting GmbH ne reprend aucune marchandise à l'exception des livraisons défectueuses ou des prestations de garantie.

8. Conditions de paiement

Les factures sont exigibles sous 30 jours net pour les clients commerciaux (personne juridique). Nous n'acceptons que le paiement en espèces (espèces, EC-Direct ou carte de crédit), le paiement anticipé ou le contre-remboursement pour les clients privés. Les frais de contre-remboursement sont à la charge du client. Le retard de paiement est apprécié une fois le délai de paiement écoulé et ne requiert pas d'injonction de payer; DAMAX Consulting GmbH est habilitée à facturer à partir de cette date des intérêts de retard de 5% p.a. Faire valoir la garantie pour vices n'affecte pas l'échéance de nos créances. Toute compensation avec des contre-crédances du client est exclue si nous n'avons pas accepté ces contre-crédances ou si elles n'ont pas été constatées judiciairement.

9. Clause de réserve de propriété

Tous les articles vendus restent notre propriété jusqu'au versement intégral de leur prix d'achat. Nous sommes habilités à exiger l'inscription de la réserve de propriété auprès du service compétent, et ce aux frais du client.

10. Tribunal compétent

La relation contractuelle est soumise au droit suisse. C'est le tribunal de Volketswil qui est compétent en cas de litiges résultant de la relation contractuelle.